

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-779 fixant les dépenses aux fins des immeubles industriels de la Ville de Shawinigan pour l'exercice financier 2026 – Volet II

Tel que le prévoit la *Loi concernant la Ville de Shawinigan (2002, C-99)*, la Ville doit fixer, par règlement, les sommes qu'elle veut engager dans une année, et ce, pour chaque exercice financier, et ce, dans les limites prévues à ladite loi.

Lors de l'adoption du budget 2026, le conseil a déterminé qu'une somme équivalant à 3 % du budget, soit 4 3045 400 \$, serait réservée à cette fin pour l'année 2026 en regard des immeubles désignés aux diverses annexes mentionnées à cette loi.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 13 février 2026

Me Chantal Doucet
Greffière